

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 8 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de Dolomieu s'est réuni, salle du Conseil municipal, après convocation adressée par mail en date du 31 août 2020, sous la Présidence de Madame Delphine HARTMANN, Maire.

Etaient présents : Mme Saubin, M. Weibel, Mme Berruyer, M. Blanchet, Mme Charrel (Adjoints) ; M. Mounier, Mmes Porlan, Amann (conseillers municipaux délégués) ; MM. Allagnat, Chavanon, Mme Patrice, M. Sineyen, Mmes Franchellin, Rovira, MM. Spriet, Bonnetain, Mmes Marie, Costa, M. Frémy, Mme Herphelin

Etaient excusés : MM. Béril, Labrosse

Pouvoirs : M. Béril a donné pouvoir à Mme Hartmann,
M. Labrosse a donné pouvoir à M. Bonnetain

Secrétaire de séance : M. Sineyen

Ordre du jour :

- Procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2020
- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
- Demande de subvention Conseil Département de l'Isère (plan écoles)
- Demande fonds de concours auprès des Vals du Dauphiné pour travaux Eclairage Public (TE 38)
- Indemnités de fonction des élus
- Subventions aux associations année 2020
- Commission Communale des Impôts Directes : proposition de personnes appelées à siéger à la Commission
- Avis sur installations classées pour la protection de l'environnement Société MERMET
- Avis sur le projet Plan Climat – Air- Energie Territorial 2020-2026 -Vals du Dauphiné
- Constitution du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
- Point sur la rentrée scolaire 2020/2021
- Point V.D.D. : intégration des élus dans les commissions
- Désignation des élus souhaitant siéger dans les commissions du C.I.S.P.D. (Centre Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)
- Informations diverses : point sur les commissions de chaque adjoint
- Questions diverses

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2020

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Le Maire donne connaissance :

- De la liste des biens en cours de cession, sur lesquels la Commune a renoncé à exercer son droit de préemption urbain

-
- De la signature de fiches travaux modificatifs dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Mairie concernant :
 - Lot n° 2 : gros-œuvre – maçonnerie entreprise FUZIER & LAMBERT SAS : + 2 640.00€ TTC (ouverture de 2 allèges de fenêtres, reconstitution des seuils et jambages)
 - Lot n°11 : chauffage – ventilation -plomberie : entreprise ABITIBI : + 3 628.80€ TTC (remplacement de la liaison hydraulique enterrée pré-isolée de la cave jusqu’à la sous-station)
 - Lot n° 12 : électricité - entreprise GAILLARD Electricité : + 214,56€ TTC (pose de blocs secours au droit des nouvelles sorties de secours de l’école)
- De la signature d’un avenant à la convention de portage de repas à domicile aux personnes âgées et handicapées signée le 4 avril 2012 entre la Commune et le CCAS de Dolomieu, modifiant le tarif unitaire du repas servi, de 9,10€ à 9,50€, à compter du 1^{er} septembre 2020.
- Du sinistre survenu à la garderie périscolaire dans la nuit du 13 au 14 août 2020 et la signature de la lettre d’acceptation de l’expert pour un montant de 3 949.89€.

2020- 35 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l’Isère (plan Ecoles)

Madame le Maire propose le projet de travaux de rénovation et de mise en sécurité des écoles publiques communales, planifiés pour le dernier trimestre 2020, et éligibles à une subvention du Conseil départemental de l’Isère de 60% au titre du « PLAN ECOLES ».

Postes de dépenses	Montant HT
Portes fenêtres issues de secours façade Sud école élémentaire	4 620.00€
Remplacement de stores à l’école maternelle	2 499.00€
Création chemin piéton pour école	2 500.00€
Travaux de désembouage de l’installation de chauffage de l’école élémentaire	5 440.84€
TOTAL	15 059.84 €

Plan de financement	Montant de la subvention
Conseil Départemental	9 035.90€
Région, Etat	0.00 €
Autres financements publics	0.00 €
Autofinancement communal	6 023.94€
TOTAL	15 059.84€

Madame le Maire propose au Conseil municipal de valider cette demande de subvention.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de Madame le Maire et le plan de financement proposé
- AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier de travaux de rénovation et de mise en sécurité des écoles publiques communales auprès du Département de l'Isère, au titre du PLAN ECOLES.
- AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

2020- 36 : Demande fonds de concours auprès des Vals du Dauphiné pour travaux Eclairage Public (TE 38)

Suite à la délibération n°975-2019-272 en date du 7 novembre 2019, la Communauté de communes a instauré un fonds de concours pour l'année 2020.

Le montant de l'attribution pour la Commune de Dolomieu s'élève à 19 133€

Il est proposé de solliciter les Vals du Dauphiné pour des travaux de rénovation de l'Eclairage Public (lien avec TE 38)

Le coût s'élève à 44 080.00 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement	Montant de la subvention
Etat, Région	0
Conseil Départemental de l'Isère	0
Communauté de Communes des VDD	19 133.00€
Autres financements publics	0
Autofinancement communal	24 947.00
TOTAL	44 080.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de Madame le Maire et le plan de financement proposé
- SOLLICITE le fonds de concours auprès des Vals du Dauphiné d'un montant de 19 133.00€ pour les travaux de rénovation de l'Eclairage Public (lien avec TE38)
- AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

2020-37 : Fixation du montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux délégués

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment en ses articles L.2123-20 et suivants ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment en son article 19 ;

Dolomieu – séance du 8 septembre 2020

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020, constatant l'élection du Maire et de 5 adjoints ;

Vu les arrêtés municipaux en date du 10 juillet 2020, portant délégation de fonctions aux adjoints et conseillers municipaux délégués ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

Considérant que pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire ne peut dépasser 51,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant que pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint (et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction) est fixé à 19,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints en exercice ;

Considérant que les conseillers municipaux auxquels le Maire a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité ;

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de s'exprimer sur cette proposition.

Didier FREMY fait valoir une méconnaissance des textes applicables, le taux maximal d'indemnité de fonction susceptible d'être allouée aux Conseillers municipaux délégués étant fixé à 6 % au sens de l'article L. 2123-24-I-II du Code Général des Collectivités Territoriales.

En outre, il indique que l'incidence budgétaire de ce poste représentera une augmentation de 7% par rapport au précédent mandat.

Madame le Maire explique que la situation est différente de par la nouvelle loi « Engagement et Proximité », et qu'elle a, d'autre part, fait le choix de suspendre son activité professionnelle pour s'engager à temps plein à son mandat d'élu local.

M. Jean-Paul BONNETAIN explique que la loi « Engagement et Proximité » promulguée le 27 décembre 2019 introduit effectivement une revalorisation des indemnités des maires et des adjoints des communes de moins de 3500 habitants et que le taux maximum pour la strate des communes de 1000 à 3500 habitants est augmenté de 20% pour les maires et leurs adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à la majorité** (2 voix contre : D. Frémy et A. Herphelin) décide :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux comme suit :
 - Maire : 48 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
 - 1^{er} adjoint : 13 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
 - 2^{ème} adjoint : 13 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
 - 3^{ème} adjoint : 13 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
 - 4^{ème} adjoint : 13 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
 - 5^{ème} adjoint : 13 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
 - Conseillers municipaux délégués (3 conseillers) : 6,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- D'attribuer ces indemnités de fonctions avec effet à la date d'installation de la nouvelle Municipalité (soit au 3 juillet 2020) ;
- Que ces indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en cas d'évolution de la valeur du point d'indice et/ou de modification de l'indice de référence ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal ;
- De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération ainsi que le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal à la date de son installation ;
- D'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

2020- 38 - Subventions aux associations année 2020

Monsieur Jean Marc Weibel, adjoint chargé de la Commission « associations-culture-cadre de vie » présente à l'Assemblée les demandes de subventions reçues ainsi que les propositions faites au titre de l'année 2020 suivant les critères retenus par les membres de la Commission, dans la limite des crédits votés. Il précise toutefois le montant revu à la baisse pour le Comité des fêtes qu'en raison du COVID 19, n'a pas organisé la fête du village cette année et par conséquent l'annulation du feu d'artifice.

	2019	2020
CULTUREL		
APEL associations parents d'élèves	2 000,00 €	2 000,00 €
Chorale "A tout cœur"	500,00 €	500,00 €
Foyer des jeunes FJEP Dolomieu	400,00 €	400,00 €
Comité de jumelage "Dolomieu Agordo"	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL	5 900,00 €	5 900,00 €
LOISIRS		
ACCA	400,00 €	400,00 €
Comité des fêtes	4 000,00 €	2 000,00 €
JIP (jachères/ insectes pollinisateurs)	500,00 €	500,00 €
Sou des écoles	4 200,00 €	4 200,00 €
TOTAL	9 100,00 €	7 100,00 €
SOCIAL		
ADMR	1 200,00 €	1 200,00 €
TOTAL	1 200,00 €	1 200,00 €
SPORTS		
Balade Dolomoise	500,00 €	500,00 €
Basket Club Faverges Dolomieu	3 500,00 €	3 500,00 €
Boxing Club Dolomieu	500,00 €	500,00 €
Tennis Club Dolomieu	1 500,00 €	1 500,00 €
Terpsichor'Danse	1 000,00 €	1 000,00 €

Dolomieu – séance du 8 septembre 2020

Union cycliste Dolomieu	400,00 €	400,00 €
Union sportive Dolomieu	4 000,00 €	4 000,00 €
Zumba	1 300,00 €	1 300,00 €

TOTAL	12 700,00 €	12 700,00 €
--------------	--------------------	--------------------

EXTERIEURS

Ass jeunes sapeurs- pompiers de Saint Chef	200,00 €	200,00 €
Batterie fanfare Veyrins	250,00 €	250,00 €

TOTAL	450,00 €	450,00 €
--------------	-----------------	-----------------

TOTAL GENERAL	29 350,00 €	27 350,00 €
----------------------	--------------------	--------------------

2020- 39 - Commission Communale des Impôts Directs : proposition de personnes appelées à siéger à la Commission

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire ou par un adjoint délégué. Cette commission dans les Communes de plus de 2 000 habitants est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de conseiller municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale, elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires est effectuée par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur la base d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le Conseil Municipal.

Après avoir recueilli les candidatures d'élus au Conseil municipal et entendu les autres propositions faites, sont présentés :

Comme commissaires titulaires	Comme commissaires suppléants
SAUBIN Chrystelle	CHAVANON Rémi
ROJON Claudette	PATRICE Pascale
SIBILLIN Annette	CHARVET Claude
HUGUET René	HERPHELIN Agnès
MAS Nicole	ALBERT Nathalie
FERRAND Roland	ABY Philippe
Michel ARGOUD	VIDEAU Angélique
Jean Marc WEIBEL	LACROIX Thierry
Catherine PORLAN	WEIBEL Marie Christine
SPRIET Jérôme	MOUNIER Claude
BLANCHET Luc	BURINO Sylvie
GUTTIN Raymond	CHARREL Romain
ROVIRA Karine	BERIL Johan
AMANN Séverine	MARIE Hervé
BERRUYER Magali	SAUBIN Mathieu
SINEYEN Emma	ALLAGNAT Jean-Michel
GRABIT Soline	FRANCHELLIN Noémie
PORLAN José	GORDON Bruno

2020- 40 : Avis sur installations classées pour la protection de l'environnement Société MERMET

Madame le Maire informe l'Assemblée que la société MERMET, sise « 58 chemin du Montmaurin » sur la commune des AVENIERES VEYRINS-THUELLIN (38630), a déposé auprès des services de l'Etat (Direction départementale de la protection des populations) une demande d'enregistrement en vue de la modernisation de ses installations et l'augmentation de ses capacités de production.

Conformément à l'arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2020-07-22 en date du 24 juillet 2020, ce projet doit faire l'objet d'une consultation du public à la mairie des Avenières Veyrins-Thuellin et à la mairie annexe de Veyrins-Thuellin, ainsi que d'un affichage dans le voisinage de l'installation projetée (auquel appartient la commune de Dolomieu).

L'article 7 dudit arrêté stipule notamment que le Conseil municipal de Dolomieu est appelé à formuler son avis quant à la demande d'enregistrement présentée par la société MERMET, au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public fixée au 14 septembre 2020.

Dès lors, après en avoir délibéré, en soulignant l'importance de ce projet sur notre territoire au niveau économique ainsi qu'une modernisation conforme aux exigences environnementales, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la société MERMET en vue de la modernisation de ses installations et l'augmentation de ses capacités de production.
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

2020- 41 - Avis sur le projet Plan Climat – Air- Energie Territorial 2020-2026 -Vals du Dauphiné

Magali BERRUYER, adjointe, présente le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial 2020-2026 arrêté en juillet 2020 par la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné sur le territoire.

Celui-ci est composé de 4 axes stratégiques, dont chacun se décline en plusieurs axes opérationnels :

- Axe n°1 : Valoriser durablement les ressources du territoire
- Axe n°2 : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire
- Axe n° 3 : Anticiper les risques liés aux changements climatiques
- Axe n°4 : Animer la transition énergétique et écologique sur le territoire

71 fiches ont été rédigées sur ce thème de développement durable ; les documents sont disponibles sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/vos-services/developpement-durable/planet/>
M. Bonnetain invite vivement les membres à aller consulter le site qui contient des informations importantes.

Après cet échange, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de donner un avis sur le projet de Plan Climat-air-Energie Territorial 2020-2026.

A l'unanimité le conseil municipal :

- **DONNE** un avis favorable sur le projet PLAN CLIMAT – AIR – ENERGIE TERRITORIAL 2020-2026
- **AUTORISE** le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Constitution du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séverine AMANN, conseillère déléguée aux solidarités et membre du Centre Communal d'Action Sociale, fait part aux membres que le conseil d'administration du C.C.A.S. est composé de membres élus et de membres nommés, issus de la société civile, en nombre égal. 8 membres ont été élus lors de la réunion du Conseil municipal du 10 juillet 2020. Suite à un appel à candidatures pour compléter cet effectif, 11 propositions ont été déposées en Mairie.

Madame le Maire a procédé, par arrêté du 7 septembre 2020, à la nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale qui sont :

Nom	Prénom	Adresse
BAFFREY	Eddy	293 rue des Forges DOLOMIEU
BERIL	Marlène	403 du Mont Joli DOLOMIEU
CHARVET	Claude	1084 route du Michoud DOLOMIEU
CURTET	Maryse	906 chemin de Charray DOLOMIEU
FOURNERON	Véronique	294 chemin de la Rufiere DOLOMIEU
MERMET	Lise Marie	310 route du Pré Veyret DOLOMIEU
RIVIER	Martine	208 chemin des Violettes DOLOMIEU
ROJON	Claudette	166 chemin du Couvérier DOLOMIEU

Point sur la rentrée scolaire 2020/2021

Mme Aurélie CHARREL, adjointe en charge de la vie scolaire-jeunesse-santé-restauration collective fait état du nombre d'élèves accueillis à la rentrée du 1^{er} septembre 2020 : 193 élèves en école élémentaire, 102 élèves en école maternelle, 75 élèves à l'école privée dont 34 élèves domiciliés à Dolomieu. Afin de respecter le nouveau protocole sanitaire des écoles pour l'année scolaire 2020-2021, l'accueil des enfants se fait de façon échelonnée, les points d'entrée et de sorties sont aussi modifiés en raison des travaux de la Mairie/Médiathèque et la construction d'une coursive dans la cour de l'école élémentaire où il convient d'assurer une sécurité maximum des élèves. L'A.S.V.P. de la Commune était présent lors des entrées et sorties afin de fluidifier au mieux la circulation. Un livret spécifique « COVID-19 » a été réalisé par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ; il contient toutes les mesures garantissant la sécurité de tous les élèves comme les adultes. Ce document a été adressé à tous les parents d'élèves par les directrices des écoles.

Madame le Maire évoque le problème de stationnement des véhicules sur les parkings de la Mairie et de l'école maternelle, et demande au personnel communal et au personnel enseignant d'utiliser régulièrement le parking de « La Devigne ».

Elle informe enfin l'Assemblée de la présence le jour de la rentrée de l'inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de La Tour du Pin qui envisageait une éventuelle ouverture de classe au vu des effectifs importants de l'école élémentaire. Finalement cette ouverture n'aura pas lieu cette année. La directrice suivra de près les effectifs afin de formuler une nouvelle demande pour la rentrée 2021.

Point V.D.D. : intégration des élus dans les commissions

Les commissions de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné ont été présentées aux élus communautaires lors d'un séminaire organisé le 3 septembre dernier. Afin de compléter chacune des commissions il est demandé une représentation des élus du conseil municipal afin de participer aux commissions ainsi créées.

Se sont proposés :

- 1 – commission finances : Mme SAUBIN Chrystelle
- 2 – commission politique d'accueil, mutualisation et économie sociale et solidaire : Mme MARIE Monique
- 3 – commission développement durable : M. CHAVANON Rémi
- 4 – commission économie : Mme SAUBIN Chrystelle
- 5 – commission petite enfance, enfance, jeunesse, citoyenneté : Mme CHARREL Aurélie
- 6 – commission tourisme, PDIPR, sport et culture : M. WEIBEL Jean Marc
- 7 – commission urbanisme et habitat : M. BLANCHET Luc
- 8 – commission agriculture : M. BERIL Johann
- 9 – commission biodiversité, environnement ENS, GEMAPI, ordures ménagères : Mme BERRUYER Magali
- 10 – commission du service eau et assainissement, politique en gestion directe : M. FREMY Didier
- 11 – commission politique eau et assainissement : M. SINEYEN Joseph
- 12 – commission mobilité : Mme COSTA Sylvie

Madame le Maire remercie les membres pour leur implication.

Désignation des élus souhaitant siéger dans les commissions du C.I.S.P.D. (Centre Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

Afin de permettre la reprise des commissions du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), M. Daniel GIORDANI, coordonnateur, invite les élus communaux à siéger dans une ou plusieurs commissions. Les commissions se réunissent 1 fois tous les 3 mois, leurs actions s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale et du plan de prévention départemental. Madame le Maire invite les membres à participer à ces commissions. Se sont proposés :

- Commission pour un programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance : Mme ROVIRA Karine
- Commission pour un programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes : M. SPRIET Jérôme
- Commission pour un programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique : M. WEIBEL Jean Marc
- Commission pour un programme d'actions pour améliorer la sécurité routière : M. SPRIET Jérôme

Madame le Maire remercie les membres pour leur implication.

Informations diverses : point sur les commissions de chaque adjoint

Madame le Maire donne la parole à chacun des adjoints/conseillers municipaux délégués

Dolomieu – séance du 8 septembre 2020

Chrystelle SAUBIN : commission finances – vie économique – ressources humaines

- Point sur le budget primitif 2020.
- Ressources humaines : entretien individuel avec le personnel communal
- Vie économique : point sur l'extension de l'épicerie VIVAL

Aurélie CHARREL : commission vie scolaire – jeunesse – santé – restauration collective

- Point sur la rentrée scolaire
- Projet de relancer le Conseil Municipal de Jeunes pour les enfants de l'école élémentaire en collaboration avec l'école privée
- Santé : rencontre du Docteur BUI

Magali BERRUYER : commission environnement – citoyenneté – communication – services à la population

- Création page Facebook : 371 abonnés depuis fin août
- Organisation du ramassage de déchets le samedi 19 septembre en collaboration avec les écoles : flyers adressés aux enfants, aux présidents d'association, communication sur le site internet

Luc BLANCHET : commission travaux – sécurité – urbanisme

- Travaux réhabilitation de la Mairie : renégociation des coûts – actualisation du planning de livraison – information sur le lot façade infructueux
- Réunions pour travaux d'aménagement de carrefours et de routes
- Arrêt de bus scolaire – projet de réunion publique le 25/09/2020 ex-école de Bordenoud

Claude MOUNIER : conseiller municipal délégué aux bâtiments et à la voirie

- Arrêt de bus : recensement des points d'arrêt du bus scolaire – tournée avec le chauffeur. Réunion publique le 25/09/2020

Caty PORLAN : conseillère municipale déléguée aux sports :

- Préparation de la rentrée sportive – protocole sanitaire

Jean Marc WEIBEL : commission associations – culture -cadre de vie

- Préparation du retour de la vie associative
- forum des associations
- vide- grenier des pompiers : protocole sanitaire....

Séverine AMANN : conseillère municipale déléguée aux solidarités

- information sur l'occupation du logement d'urgence
- travail sur situations sociales signalées

Questions diverses

Néant

Madame le Maire annonce la prochaine réunion du Conseil municipal qui se tiendra, en principe, le mardi 13 octobre 2020, à 20h.

Fin de la réunion : 21h30